



Département
de
l'Isère

COMMUNE D'ARANDON-PASSINS

COMMUNE DELEGUEE D'ARANDON

EMPLACEMENTS RESERVES AUX VOIES PUBLIQUES

PLU approuvé le 16/12/2019

*Su pour être annexé à la
délibération du 16.12.2019*

*N. Alain Jeyret
Maire délégué d'Arandon*

Atelier GERGONDET

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AUX VOIES PUBLIQUES

Numéro de l'opération	Destination	Bénéficiaire	Superficie
1	Cheminement modes doux	Commune	190 m² environ
2	Aire de stationnement	Commune	230 m² environ
3	Aire de stationnement	Commune ou communauté de communes	4 000 m² environ